

## **Compte rendu de Conseil municipal du 20 Février 2020**

Membres en exercice : 19

Présents : BOULAIS Jean, BERNARDEAU Vilmont, VACHON Séverine, DANO Caroline, GACIOCH Michel, SECHERESSE Dolorès, BOUSSEAU Jean-Pierre, TRUDELLE Jacky, BAILLON Anaïs, BENOIST Nadia, MORISSET Francis, NOURRIGEON Millie, RAGUENAUD Rémy, RENAUD Éric, LONJARD Laetitia

Absents : GUILBOT Céline, JOUBERT Patrick, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. BOULAIS assisté de M. GACIOCH

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité

### **DPU**

A l'unanimité, le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption pour les opérations suivantes :

<b>ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE</b>	<b>NATURE</b>	<b>SURFACE</b>
65 Place de l'Hôtel de Ville A 1263	Bâti	192 m <sup>2</sup>
571 Rue Maurice Ferroux 227 ZH 181	Bâti	646 m <sup>2</sup>

### **ABRI VELO COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour que soit installé un abri vélo dans la cour de l'école (dossier présenté par l'APE). Celui-ci s'inscrit dans le cadre du Budget Participatif des Deux-Sèvres. La commune donne son accord de principe pour en assurer la maîtrise d'ouvrage si ce projet est retenu.

### **TRANSFERT COMPETENCE EAU POTABLE**

Vilmont Bernardeau précise que les investissements du réseau d'eau (Château d'eau, canalisations, etc, ...) restent propriété de la commune. Ils seront mis à disposition du syndicat 4B. La CAN fera voter cette disposition qui relève de sa compétence (Loi NOTRe) dès la mise en place du nouveau conseil communautaire. Il en sera de même pour Prahecq et Brûlain.

### **VENTE DE PARCELLES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour que la dernière parcelle restant à la vente dans le lotissement des écoles rue Marcel Ré ne soit plus assortie de l'obligation de construction d'une maison dans les 2 ans qui suivent sa cession.

### **ACQUISITION DE PARCELLE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) – TERRAIN BRION**

Les propriétaires ont mis en demeure la commune d'acquérir le terrain A61 de 6905 m<sup>2</sup> (emplacement réservé au PLU). Le Conseil à l'unanimité demande à l'EPF d'acquérir cette parcelle au prix de 11,44€/m<sup>2</sup> pour le compte de la commune, soit 79 000 € (prix fixé par les Domaines).

### **REGULARISATION DE LA DELIBERATION CONVENTION GEREDIS**

Cette régularisation concerne une partie de la parcelle propriété Richard-Lépinat d'environ 9m<sup>2</sup> sur laquelle était construit une partie du transformateur. Entre temps, celui-ci a été enlevé mais il reste deux boîtiers électriques. Le Conseil à l'unanimité demande qu'un arrêté soit pris pour régulariser cette situation qui a été réglée de fait entre les trois parties (Commune, Géréris, Richard-Lépinat).

### **PROPOSITION ACQUISITION IMMEUBLE COMMUNAL**

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour qu'une seule et même personne puisse acheter les deux maisons situées au 321 et 323 rue de la Gare. La cour actuelle des anciennes écoles ne sera pas réduite car une convention de servitude sera mise en place pour permettre l'accès à ces deux logements.

### **SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ANAH OPAH-RU**

Le propriétaire du 19 petite rue St Jean à Beauvoir S/Niort réhabilite son bien pour en faire un logement locatif. Celui-ci est subventionnable par l'ANAH dans le cadre de l'OPAH-RU. La part de la commune est de 5%. Pour ce faire, le Conseil attend la décision d'octroi par l'ANAH.

### **PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2020**

Selon l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite de 25% des dépenses d'investissements inscrites au budget 2019, hors remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Le Conseil, à l'unanimité, décident de procéder à l'inscription des dépenses d'investissement au chapitre 23, article 2315 pour un montant de 5000 €.

### **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MANDATURE (STATISTIQUES)**

Pendant la mandature, le Conseil s'est réuni à 66 reprises (moyenne annuelle 11). Sur les trois dernières années, 255 délibérés ont été pris ; tous ont été votés et 250 sur 255 à l'unanimité.

La moyenne des membres présents est passée de 16 à 12 sur la période sachant que sur les trois dernières années deux conseillers ne sont jamais venus et qu'en 2019 deux de plus ne sont jamais venus.

La moyenne des membres présents et représentés est quant à elle passée de 18 en 2014 à 15 en 2019.

Séance levée à 22 H 45